Imprimer le formulaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DECLARATION DE DETENTION et
D'EMPLACEMENT DE RUCHER(S)

cerfa
N°13995*01

Déclaration obligatoire en vertu des lois et règlements (loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L.221-1 du code rural). La présente déclaration doit être fournie par tous les propriétaires ou détenteurs de ruches dans un délai d'un mois après l'installation ou la prise de possession de ses ruches. Elle est à renouveler chaque année.

SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Un SIRET est délivré en cas de cession du miel à un tiers hors cadre familial conformément à l'arrêté ministériel du 5 juin 2000. Le N° SIRET doit être obtenu AVANT la première déclaration de détention et d'emplacement des ruchers. Ce numéro est obtenu auprès du centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture. La présente déclaration ne sera pas prise en compte en l'absence de n° SIRET.

ou

NUMAGRIT : |__|__|__|__|__| |__|__|__|__||__|__||__| Un NUMAGRIT est délivré dans le cas où l'activité ne relève pas d'un n° SIRET. Le NUMAGRIT doit être obtenu AVANT la première déclaration de détention et d'emplacement des ruchers. Ce numéro est obtenu auprès de la Direction Départementale en charge de l'agriculture ou de la Direction Départementale en charge des services vétérinaires. La présente déclaration ne sera pas prise en compte en l'absence de n° NUMAGRIT) .

Je soussigné(e) :

NOM		*Prénom*	
Raison sociale			
N° de Rue		*Rue*	
Lieu - dit			
Commune		*Code postal*	
Téléphone		*Courriel (le cas échéant)*	

N° d'apiculteur : | | | | | | | | |
délivré par la direction départementale en charge des services vétérinaires
(Si vous ne disposez pas encore de numéro d'apiculteur celui ci vous sera communiqué ultérieurement sur le récépissé de votre déclaration)

Déclare : pour l'année |_2_|_0_|__|__| (*à renseigner obligatoirement*)

A – posséder ce jour, les ruchers désignés ci-après :

Rucher n°	Nombre ruches	Lieu-dit ou emplacement	Commune	Code postal

B – avoir l'intention de procéder à des transports de ruches peuplées à l'extérieur du département ☐ oui ☐ non

C – me livrer de manière habituelle, pour en faire commerce, à l'élevage de reines, essaims ou colonies ☐ oui ☐ non

A :....., le : _ _ _ _ _ _ _ _

Le déclarant (date et signature obligatoires)

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, auprès du service destinataire du formulaire.

Liste complémentaire de ruchers

Rucher n°	Nombre ruches	Lieu-dit ou emplacement	Commune	Code postal